RECU EN PREFECTURE
Le 28 juin 2018
VIA DOTELEC - FAST Actes
99_DE-077-217702943-20180619-lmc1D0007510

VILLE SOLIDAIRE

Délibération n°2018.00075

Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory (RCEEM) - Désignation d'un représentant des usagers

Séance du 26 juin 2018

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 23
absents représentés : 9
absente non représentée : 1

L'an deux mille dix huit, le 26 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération 2018.00070), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU

ABSENTS REPRESENTÉS :
Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Jacques DURIN donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON donne pouvoir à Mme Julie MOREL (à partir de la délibération 2018.00071), Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU donne pouvoir à Mme Patricia AMICO

ABSENTE NON REPRESENTÉE :
Mme Dominique MANIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2018.00075

Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory (RCEEM) - Désignation d'un représentant des usagers

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10 et R. 2221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

Vu la délibération du 30 janvier 1970 portant création de la régie communale ainsi que le règlement intérieur,

Vu la délibération n°18 du 25 avril 2002 portant modification du règlement intérieur,

Vu la délibération n°16 du 26 juin 2014 portant désignation des représentants des usagers au sein du conseil d'administration de la RCEEM,

Considérant la démission de Monsieur Yves SIROT du conseil d'administration de la RCEEM,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de désigner, sur proposition du Maire, les représentants des usagers appelés à siéger au conseil d'administration de la Régie communale de distribution d'Eau et d'Electricité de Mitry-Mory,

Considérant la proposition du Maire de désigner M. Alain LEROY comme représentant des usagers au sein du conseil d'administration de la RCEEM,

DELIBERE
A l'unanimité

DESIGNE, sur proposition du Maire, M. Alain LEROY comme représentant des usagers appelé à siéger au Conseil d'administration de la Régie Communale de distribution d'Eau et d'Electricité de Mitry-Mory, en remplacement de Monsieur Yves SIROT, démissionnaire.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

SEINE-ET-MARNE VILLE DE MITRY-MORY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.